

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Convocation du 21 janvier 2021

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 28 janvier 2021, à 18 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle Blanche de Castille.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Corinne GERVAIS (arrivée à 18h08) – Gérald BAKAES – Philippe KUTZNER – Robert LACOMBE – Karine RENARD – Alain LEGRAND – Jeanne GERVAIS (arrivée à 18h09) – Augustin COLLET – Claude NOLLET – Claire-Hélène MESSEANT (arrivée à 18h27) – Pierrette ESTANG - Jean-Pierre MARTIN – Pascal OZANNE - Yolande REBOUX – Patrick GOMET – Christelle FRANCHIN (arrivée à 18h12) - Joël VIRON (arrivé à 18h25).

Absents excusés : Daniel TROUPILLON (pouvoir à Valérie MARTIN) - Karine PERRET (pouvoir à Gérald BAKAES) - Céline MARTIN (pouvoir à Augustin COLLET) - Maryvonne CHEVALLIER (pouvoir à Robert LACOMBE)

Secrétaire de séance : Patrick GOMET

1. Réponses aux questions orales posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

- Suite à la demande de Karine RENARD concernant le réseau internet pour les étudiants du Gué l'Evêque, Madame le Maire informe que la fibre sera installée à Lorris et au Gué l'Evêque au cours du premier semestre 2021. Une réunion publique sera organisée par le Conseil Départemental si les conditions le permettent et un dépliant explicatif sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- Madame le Maire demande à Pascal OZANNE, membre de la commission « développement durable » de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, s'il a relancé les élus pour participer à son groupe de travail. Une demande par mail permettra une réponse écrite.
- Madame le Maire informe que la commission « finances » se réunira le lundi 15 février.
- Concernant les aménagements du Chemin aux Cochons, et notamment la sécurisation de la voie piétonne et cyclable, un devis a été demandé à la Communauté de Communes, pour un alternat entre des rondins de bois et des arbustes.
- Madame le Maire informe qu'une caméra a été installée au City Park. Elle indique qu'aucun problème n'a été signalé, ni par la gendarmerie, ni par la police municipale.
- Madame le Maire informe que le permis de construire pour l'implantation d'une antenne relais à Montereau a été accordé. Les travaux ont débuté le 11 janvier 2021 et devraient s'achever d'ici fin mars 2021.

- A la demande de Pascal OZANNE, Madame le Maire fait un point sur la situation des agents municipaux : 1 cas positif à la Mairie, 2 cas positifs au service technique et 1 cas positif à la crèche. Les agents en contact ont été isolés et ont été testés négatifs. Elle précise que les services fonctionnent malgré tout et que les agents font tout leur possible pour la continuité du service public. Elle indique qu'il est très difficile de remplacer des agents, en ce moment à cause de la situation sanitaire et surtout lorsque ce sont des postes spécifiques.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Yolande REBOUX demande si le rapport de l'église a été rendu. Madame le Maire répond par la négative et explique que M. GUITTOT doit subir une opération, mais qu'il s'est engagé à rendre le rapport au plus tard le 22 février. Madame le Maire informe qu'elle l'a mis en demeure d'effectuer sa mission, par lettre recommandée et qu'elle l'a relancé à de nombreuses reprises par téléphone. Au-delà du 22 février, si la procédure n'a pas été respectée, une poursuite pourra être lancée. Madame le Maire rappelle enfin, qu'il serait très compliqué de recommencer l'instruction de l'étude avec un autre prestataire.

Pascal OZANNE rappelle que lors du dernier conseil, il avait fait une déclaration concernant le SICTOM et que cela n'a pas été assez retranscrit. Il lui est répondu que sa lettre était annexée au compte rendu.

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

3. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 10 décembre 2020 :

DÉCISION DU MAIRE n° D2020/019 – Maîtrise d'œuvre pour le tennis couvert

Compte tenu de la nécessité d'effectuer des travaux, Madame le Maire décide de conclure, avec le cabinet Blot Olivier Architecture, sise 44 Rue d'Illiers 45000 ORLEANS, un marché pour la maîtrise d'œuvre du tennis couvert sur la commune de LORRIS. Le taux d'honoraire du Maître d'œuvre s'élève à 7 % (soit 49 000 € TTC pour un marché estimé à 700 000 €).

Les crédits nécessaires au règlement de ce marché étaient prévus à l'article 2313 (Construction) du budget communal 2020 (reporté au budget 2021).

DÉCISION DU MAIRE n° D2021/001 – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local auprès de la Préfecture du Loiret

Considérant l'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement local 2021 de la Préfecture du Loiret, et la nécessité de mettre en place des équipements de sécurité pour les écoles élémentaire et maternelle, le restaurant scolaire, la garderie périscolaire ainsi que la crèche, Madame le Maire décide de solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021.

Le plan de financement, avec le détail des travaux, est présenté comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Restaurant scolaire	2 018,73 €	Préfecture	15 436,86 €
École maternelle et garderie périscolaire	5 468,31 €	Autofinancement	3 859,21 €
École élémentaire	5 272,80 €		
Crèche	1 776,23 €		
Talkiewalkies	4 760,00 €		
TOTAL	19 296,07 €	TOTAL	19 296,07 €

DÉCISION DU MAIRE n° D2021/002 – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local auprès de la Préfecture du Loiret

Considérant l'appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement local 2021 de la Préfecture du Loiret, et la nécessité de mettre en place des portails à 2 vantaux anti-intrusion à l'école élémentaire et des pointes de défense sur la clôture métallique d'un équipement public, Madame le Maire décide de solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021.

Le plan de financement, avec le détail des travaux, est présenté comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
École élémentaire	13 179,00 €	Préfecture	13 327,20 €
Équipement public	3 480,00 €	Autofinancement	3 331,80 €
TOTAL	16 659,00 €	TOTAL	16 659,00 €

Madame le Maire informe que les dossiers de subvention ont été réputés complets par la Préfecture, ce qui ne vaut pas acceptation.

DÉCISION DU MAIRE n° D2021/003 – Installation de portails anti-intrusion et pointes de défense

Considérant la nécessité de mettre en place de 3 portails à 2 vantaux anti-intrusion à l'école élémentaire et des pointes de défense sur la clôture métallique d'un équipement public, Madame le Maire décide de conclure, avec la Société Métallerie Saric Bojo, un marché pour la fourniture et l'installation de 3 portails à 2 vantaux anti-intrusion à l'école élémentaire et des pointes de défense sur la clôture métallique d'un bâtiment public sur la commune de LORRIS.

Ces marchés s'élèvent aux sommes de 15 814.80 € TTC et 4 176 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (construction) du budget communal 2020 (reporté au budget 2021).

Pascal OZANNE demande si des exercices d'évacuation sont réalisés.

Corinne GERVAIS répond par l'affirmative, et qu'ils sont effectués 3 fois par an (incendie, anti-intrusion, exercice nucléaire) aux écoles et à la crèche.

DÉCISION DU MAIRE n° D2021/004 – Intervention musicale à l'école élémentaire et à la crèche

Considérant la nécessité de renouveler le protocole d'accord conclu avec les Centres Musicaux Ruraux, dans le cadre de leur intervention auprès de l'école élémentaire et à la crèche, Madame le Maire décide de renouveler, avec la Société les Centre Musicaux Ruraux, le protocole d'accord dans le cadre de leur intervention auprès de l'école élémentaire (1 heure par classe et par semaine) et à la crèche (1/2 heure par semaine).

Ces protocoles s'élèvent aux sommes de 16 123.39 € TTC et 1 149.38 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 6218 (autres personnels extérieurs) du budget communal 2021.

DÉCISION DU MAIRE n° D2021/005 – Acquisition d'un coffre-fort pour la police municipale

Considérant la nécessité d'acquérir un coffre-fort en prévision du futur armement de la police municipale, Madame le Maire décide de conclure, avec la Société Armurerie Foulquier, sise à Orléans, un marché d'acquisition et d'installation d'un coffre-fort pour la police municipale de Lorris.

Ce marché s'élève à la somme de 2 419 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2184 (mobilier) du budget communal 2020 (reporté au budget 2021).

Madame le Maire informe qu'elle a longtemps hésité avant d'autoriser l'armement de la police municipale. Elle explique que c'est une demande nationale et que les agents y sont favorables. M. LEBRUN venant de la police nationale est expérimenté. Les deux policiers suivront une formation préalable à l'armement.

4. Points à l'ordre du jour

1) Tarifs du marché hebdomadaire

Madame le Maire rappelle que les tarifs des droits de place pour le marché hebdomadaire et le montant de la redevance annuelle versé par la Sarl LES FILS DE MADAME GERAUD, ont été actualisés par délibération du 18 décembre 2019, applicable au 1^{er} janvier 2020. La société propose, en application de l'article 22 du traité d'exploitation du 23 mars 1990, une augmentation de 1,40 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les tarifs proposés sont joints en annexe. La redevance globale, forfaitaire et annuelle serait portée à la somme de 7 058,56 € (contre 6 970,97 € en 2020).

Cette modification a été envoyée pour avis à la Fédération Nationale des Marchés de France. Ces derniers ont émis un avis défavorable.

Compte tenu du contexte économique actuel, et des difficultés que rencontrent les commerçants (sédentaires et itinérants), Madame le Maire propose à l'assemblée de ne pas accepter l'actualisation des tarifs demandée par la Sarl LES FILS DE MADAME GERAUD. Les droits de place sont maintenus au tarif actuel et le montant de la redevance globale, forfaitaire et annuelle reste à 6 970.97 €. Il sera inscrit au budget 2021 à l'article 7336 (droit de place).

Christelle FRANCHIN demande si la Mairie est liée à la société par un contrat.

Madame le Maire répond par l'affirmative et que la délégation prendra fin en 2023. Le contrat ne sera vraisemblablement pas reconduit avec cette société, dont les services ne conviennent plus à la Mairie. Une gestion en régie est envisagée, ce qui nécessitera sans doute le recrutement d'un agent. Madame le Maire explique qu'une résiliation anticipée entraînerait le versement d'une indemnité élevée.

Patrick GOMET demande si le ramassage des cartons est inscrit dans le contrat.

Madame le Maire indique que cela n'est pas mentionné dans le contrat. Elle rappelle qu'une partie des cartons est enlevée par les services techniques et indique que la police municipale a fait le tour des commerçants itinérants afin qu'ils repartent avec leurs déchets. Il a également été constaté que certains commerçants de la Place du Martroi profitent du marché hebdomadaire pour déposer leurs déchets. La police municipale les a déjà contactés afin de leur rappeler la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs des droits de place du marché hebdomadaire.

2) Avenant n°1 du Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 mars 2019, l'avait autorisée à signer une convention avec la Communauté de Communes, le SIRIS de Thimory et la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret concernant le Contrat Enfance Jeunesse du territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Madame le Maire indique que la CAF a transmis l'avenant n° 2020-1 afin de prendre en compte l'augmentation du temps de travail de l'animatrice du Relais Assistante Maternelle (RAM) de Châtillon-Coligny (via la Communauté de Communes).

Cette convention étant quadripartite, l'assemblée est invitée à autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 du Contrat Enfance Jeunesse.

3) Elections des conseillers départementaux : rémunération de la mise sous pli de la propagande

Madame le Maire informe que dans le cadre de la préparation des scrutins, qui devraient avoir lieu en juin 2021, la commune de Lorris, en sa qualité de chef-lieu de canton, a été mandatée, par la Préfecture, pour coordonner les opérations de mise sous pli de l'ensemble des documents de propagande, soit environ 20 000 plis par tour de scrutin.

Une convention technique et financière a été passée entre la commune de Lorris et la Préfecture du Loiret, fixant la dotation forfaitaire brute à hauteur de 0,28 € par électeur, pour permettre la rémunération des travaux de mise sous pli.

Compte tenu des opérations liées à la mise sous pli, Madame le Maire propose de répartir la dotation forfaitaire ainsi :

- 0,06 € pour le libellé des enveloppes
- 0,22 € pour la mise sous pli de la propagande

Madame le Maire donne le détail de la répartition de la dotation :

- *Libellé des enveloppes (étiquettes) : 20 000 x 0,06 € = 1 200 € brut répartis pour environ 8 agents soit 150 € par agent. Cette tâche est effectuée par les agents administratifs sur leur temps personnel et sur la base du volontariat.*

- Mise sous pli de la propagande : $20\,000 \times 0,22 \text{ €} = 4\,400 \text{ €}$ bruts répartis pour environ 40 agents soit 110 € par agent. Cette mission est effectuée par les agents de la commune et des communes alentour compte tenu de la charge importante du travail et des délais impartis pour la réaliser.

Christèle FRANCHIN s'étonne du fait que cette tâche ne soit pas comprise dans le temps de travail des agents.

Madame le Maire explique que cette dotation est versée par la Préfecture pour rémunérer ce travail supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ces montants et autorise Madame le Maire à reverser l'ensemble de la dotation aux agents communaux qui auront participé aux opérations de mise sous pli, au prorata du nombre d'enveloppes et de propagande constituées.

4) Modification du tableau des effectifs

Mme le Maire indique que compte-tenu des avancements de grade et des changements dans les services, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs du personnel communal serait en conséquence le suivant à compter du 1^{er} février 2021 :

Création de postes au 1^{er} février avec nomination au 1^{er} février 2021 :

- Agent de maîtrise
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour l'avancement de grade suite à la réussite du concours
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à TNC à raison de 20/35^{ème} pour l'avancement de grade par ancienneté

Création de postes au 1^{er} février avec nomination au 1^{er} mars 2021

- Attaché

Création de postes au 1^{er} février avec nomination au 1^{er} juin 2021 :

- Educateur de jeunes enfants Classe Exceptionnelle à temps complet pour l'avancement de grade par ancienneté
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet pour l'avancement de grade par ancienneté
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet pour l'avancement de grade par ancienneté
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à TNC à raison de 22/35^{ème} pour l'avancement de grade par ancienneté
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC à raison de 32/35^{ème} pour l'avancement de grade par ancienneté

Création de postes au 1^{er} février avec nomination au 27 décembre 2021 :

- Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à TNC à raison de 17/35^{ème} pour l'avancement de grade par ancienneté

Suppression de postes au 1^{er} février 2021 :

- Adjoint administratif
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TNC à raison de 20/35^{ème}
- Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Agent de maîtrise principal
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 postes de rédacteur à temps complet
- Ingénieur

Suppression de postes au 1^{er} juin 2021 :

- Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TNC à raison de 22/35^{ème}
- Adjoint technique à TNC à raison de 32/35^{ème}

Suppression de poste au 27 décembre 2021 :

- Adjoint du patrimoine à TNC à raison de 17/35^{ème}

Yolande REBOUX remarque qu'il y a plus de suppressions que de créations de poste. Madame le Maire explique que des postes avaient été créés en prévision de nominations d'agent par promotion interne. Les postes vacants n'ayant pas été pourvus, il convient de les supprimer afin que le tableau du personnel communal soit au plus juste et au réel des effectifs.

Joël VIRON demande si les créations concernent les agents déjà en poste. Madame le Maire répond par l'affirmative à l'exception de deux postes : un pour le remplacement d'un agent parti en retraite en fin d'année 2020 (responsable des espaces verts) et l'autre pour le remplacement de la DGS, qui est en arrêt maladie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les créations et suppressions de poste comme indiqués ci-dessus.

5) Modification des statuts du S.I.A.E.P.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) a dû mettre à jour ses statuts. En effet, ces derniers dataient de la création du syndicat en 1973 et ne stipulaient pas, entre autre, la présence de suppléants.

A la demande de la Sous-Préfecture de Montargis, le S.I.A.E.P. a délibéré, en date du 8 janvier 2021, la modification de ses statuts, que vous trouverez joints en annexe.

La commune de Lorris étant membre de ce syndicat, l'Assemblée est invitée à approuver la modification de ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la modification des statuts du S.I.A.E.P.

5. Questions diverses

6) Présentation de l'Agenda

Corinne GERVAIS présente l'agenda « LORRIS 2021 » et rappelle qu'il est financé par les commerçants de Lorris (pour la plupart) et de Noyers (car il n'y avait pas assez de financeurs Lorriçois). Elle explique que, compte tenu de la situation sanitaire et des délais impartis, elle a fait ce qu'elle a pu afin qu'il soit le plus complet possible. Elle rappelle que c'est une première édition et qu'elle est perfectible. Elle remercie les personnes qui ont participé à son élaboration. Elle indique que le contrat a été signé pour une commande de 1 500 exemplaires et qu'une réédition coûterait un supplément de 1 000 €.

Philippe KUTZNER rappelle qu'un recensement des entreprises et commerçants avait été réalisé par les élus dans le cadre du plan communal de sauvegarde.

Corinne GERVAIS lance un appel auprès des élus volontaires afin que les agendas soient distribués, dès le lendemain chez les commerçants participant à l'opération. Quelques exemplaires seront également disponibles en Mairie et dans différents services.

Joël VIRON demande si l'agenda a été exclusivement financé par les commerçants. Corinne GERVAIS répond par l'affirmative et indique que la Mairie s'était engagée à participer si nécessaire.

Patrick GOMET demande le coût global de l'opération. Corinne GERVAIS indique qu'elle se renseignera auprès du prestataire.

7) Information concernant la rédaction du BIL

Corinne GERVAIS rappelle que les services administratifs sont en effectif réduit, et qu'il y a des dossiers prioritaires. La commission communication s'est réunie le 18 janvier. Elle rappelle que des photos et des articles sont à envoyer à Céline HERVE, dans les meilleurs délais.

Elle indique également que la communication est un travail collectif et que tout le monde doit participer. Elle rappelle que chacun peut apporter des idées et qu'il ne faut pas hésiter à la contacter afin d'améliorer la communication.

8) Opération « bons solidaires ».

Madame le Maire indique que lors du Conseil Municipal du 10 décembre dernier, la mise en œuvre de l'opération « Bons solidaires » avait été adoptée à l'unanimité.

Elle rappelle que cette action est menée en faveur des commerces de LORRIS et qu'il s'agit de bon d'achat d'un montant de 10 € offert par la Mairie de Lorris à valoir chez les commerçants lorriçois pour tout achat minimum de 20 €. Chaque foyer lorriçois pourra bénéficier d'un bon, à venir chercher à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Elle informe qu'à ce jour, environ 300 bons ont été retirés en Mairie. Initialement valable du 15 décembre 2020 au 15 février 2021, il est proposé de rallonger la période d'utilisation des bons jusqu'au **31 mars 2021**. En fonction de la situation sanitaire, le délai pourrait de nouveau être prolongé.

Elle rappelle les supports de communication utilisés afin de faire connaître l'opération : affiches chez les commerçants, article dans la presse auprès des 3 journaux locaux, le Site Internet de la Mairie, la page

Facebook, le Panneau Pocket, le bandeau lumineux et prochainement dans le BIL (qui est en cours de rédaction). Elle souligne que la meilleure communication reste encore le bouche à oreille et remercie par avance les conseillers de continuer à diffuser l'information autour d'eux.

Joël VIRON propose que l'information soit également relayée aux familles via les écoles. Corinne GERVAIS indique que c'est une très bonne idée. Les directeurs seront contactés dès le début de la semaine afin d'organiser la distribution d'une note dans les cahiers (des élèves Lorriçois).

Fabrice TROMBIK demande s'il est possible de communiquer sur les facebook d'entreprise. Mme le Maire répond par l'affirmative.

9) Colis / bon d'achat 2021 des aînés.

Madame le Maire rappelle que lors de la distribution des colis des aînés, un coupon-réponse avait été donné afin que les bénéficiaires puissent se positionner sur leur choix pour 2021 entre le traditionnel colis ou un bon d'achat à valoir chez un commerçant Lorriçois. Elle informe qu'à ce jour sur 494 réponses, 79 bénéficiaires ont opté pour le bon d'achat.

Yolande REBOUX demande s'il ne serait pas possible d'introduire des produits locaux dans les colis. Madame le Maire répond que cela est difficilement envisageable car les prestataires proposent des colis complets. Elle indique qu'une lettre de consultation est envoyée chaque année à plusieurs entreprises spécialisées et notamment des entreprises locales.

Joël VIRON demande pourquoi ce n'est pas une entreprise locale qui est retenue. Madame le Maire répond que les prestataires doivent répondre à un cahier des charges précis. Malheureusement, il est constaté que les propositions locales ne répondent pas à l'ensemble des critères et notamment concernant la quantité des produits. Elle rappelle que l'objectif premier est de faire plaisir aux aînés et que la Mairie fait travailler les commerçants locaux dès que possible (traiteurs, fleuristes, boulangers, etc...). Fabrice TROMBIK souligne par son expérience à la ferme de Lorris, qu'il n'est pas facile de fournir des petites quantités pour un moindre coût.

10) Campagne de vaccination liée au COVID-19.

Madame le Maire informe que dès le 1^{er} jour, la Mairie s'est positionnée afin d'accueillir un centre de vaccination à Lorris. Compte tenu du nombre de doses réparties dans le département, cette demande n'a pas été retenue. Elle donne ensuite lecture d'un courrier du Maire de Montargis expliquant l'organisation de la campagne de vaccination.

Elle informe que dans un délai très court (une journée), une liste de 100 noms devait être communiquée à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais. Les 40 premiers noms sont ceux qui figurent sur la liste des personnes sensibles inscrites dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Sur les 50 premiers appels, seulement 7 ont donné une réponse favorable.

Christelle FRANCHIN demande quels étaient les motifs des réponses négatives. Madame le Maire répond que, soit ils ne voulaient pas se faire vacciner du tout, soit ils ne souhaitaient pas passer dans les premiers.

Madame le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de la Région Centre Val de Loire relatif à la mobilisation du service de transport « Rémi » au profit des personnes qui seront concernées par la 2^{ème} campagne de vaccination :

- Le réseau (trains, cars, transport à la demande) sera gratuit sur le trajet entre domicile et centre de vaccination de secteur, sur justificatif du rendez-vous,
- Le service de transport à la demande Rémi +, qui dessert très largement les communes rurales au plus près de nos aînés, sera adapté pour desservir, les jours habituels de son fonctionnement, et en plus des destinations habituelles, le centre de vaccination de secteur.

Ce courrier sera transmis, par mail aux élus, pour diffusion de l'information.

11) Opération cœur de village.

Madame le Maire informe que le groupe de travail s'est réuni à trois reprises : le sens de circulation a été défini « de la Place du Mail à la Place du Gâtinais ». La prochaine réunion se tiendra mi-février en présence de l'architecte. Lorsque les conditions sanitaires le permettront et en fonction de l'avancée de l'étude, une réunion sera organisée afin d'associer les commerçants et les riverains.

Yolande REBOUX demande si le montant des travaux a été chiffré pour l'intégrer au budget. Madame le Maire répond par la négative car la première phase est de définir un projet « réel » et détaillé.

Gérald BAKAES indique que les premiers travaux concerneront l'assainissement.

Augustin COLLET précise que la durée des travaux est estimée à 18 mois. Madame le Maire ajoute que cette durée sera fractionnée en tronçons afin de gêner la circulation le moins possible.

12) Tennis couvert.

Gérald BAKAES informe que l'architecte retenu a transmis un avant-projet sommaire (APS), qui n'a pas été accepté compte tenu du montant qui ne correspondait pas au budget initial. Un deuxième projet est en cours de rédaction avec un court couvert (au lieu de deux) et un club house.

Madame le Maire indique qu'une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR auprès de la Préfecture. Le dossier sera réajusté en fonction du coût global réel de l'opération.

Yolande REBOUX demande de combien le budget était dépassé. Madame le Maire répond qu'il était supérieur de 300 000 €. Elle indique que les demandes du tennis club (2 courts de tennis couverts) ne correspondent plus au budget initialement prévu.

Joël VIRON demande pourquoi cet écart de 300 000 € entre le chiffrage de base à 700 000 € et le chiffrage du projet à 1 000 000 €. Madame le Maire répond que le chiffrage date de 3 ans et que le projet actuel concerne une construction en dur et non une simple construction couverte d'une « bâche » qui s'envolerait à la première tempête.

Pascal OZANNE indique que le 2^{ème} projet ne satisfera pas les attentes du club.

Madame le Maire s'étonne car lors des précédents conseils, il avait été indiqué que le budget de 700 000 € était déjà trop élevé. Aujourd'hui, il serait insuffisant ?!

Christelle FRANCHIN indique que ce projet a « trainé » et qu'il est évoqué depuis plusieurs années. Madame le Maire rappelle que des choix ont été faits et que les projets ont été priorisés, en fonction des urgences, tels que les réhabilitations de l'école élémentaire et du gymnase.

13) Grille tarifaire du SICTOM.

Madame le Maire donne la parole à Philippe KUTZNER, qui commence par rappeler que la collecte et le traitement des ordures ménagères est une compétence communautaire et non communale. Il rappelle également que la nouvelle grille a été votée le 29 décembre dernier.

Il donne ensuite lecture et explications d'un document de synthèse (distribué à l'ensemble des élus) concernant la méthode d'élaboration de la grille tarifaire 2021 du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire.

Joël VIRON intervient et demande la part que représente l'incinérateur d'Arrabloy dans les dépenses de fonctionnement 2019. Philippe KUTZNER ne connaît pas le montant exact et indique qu'il pourra lui être communiqué prochainement. Il rappelle que le mode de fonctionnement a changé depuis 2020.

Il précise que la présentation du mode de calcul a été réalisée afin d'être plus lisible par une éventuelle autorité de contrôle. Il indique qu'un rééquilibrage était nécessaire entre les professionnels et les particuliers, et également entre l'utilisation du service via l'apport volontaire et le porte à porte.

A la fin de l'exposé, une discussion est ouverte :

Christelle FRANCHIN indique que de gros efforts sont encore à faire quant aux services rendus. Elle souhaite que la redevance soit calculée afin d'inciter réellement le tri et le recyclage.

Philippe KUTZNER répond que 2021 est une année de transition. Il est à l'écoute des idées constructives et souhaite trouver des solutions efficaces. Il rappelle que les marchés en cours avec les prestataires ne peuvent pas être remis en cause, sous peine de pénalités financières importantes.

Il informe également que les sommes, qui n'ont pas été versées par les administrés qui ont fait le choix de ne pas payer leur contribution, seront à terme réclamées. Ces montants, non perçus, empêchent le fonctionnement correct du service public rendu. La procédure judiciaire n'étant pas terminée, des décisions rétroactives pourront être votées.

Pascal OZANNE, en tant qu'ancien délégué au SICTOM, demande pourquoi, lorsque des emprunts ont été soldés, les tarifs n'ont pas baissé. Il rappelle que la redevance incitative doit être incitative et que les administrés respectueux devraient voir une baisse de leur facture. Il demande enfin si une 2^{ème} voire une 3^{ème} poubelle pourraient être mises en place.

Philippe KUTZNER répond que les remboursements d'emprunt ne représentent que 1 % des dépenses, que la redevance incitative a été fixe pendant 3 ans et n'a connu ni hausse ni baisse. Il souhaite qu'à partir de 2021, elle soit fluctuante et expliquée. La mise en place d'un principe « bonus / malus » est un des axes sur lequel travaille le SICTOM. Quant à la mise en service de poubelles supplémentaires (jaune et verte), il explique que cette solution est également à l'étude, mais qu'elle représente un coût de fonctionnement et de mise en place (coût à la dotation) important.

Enfin, il explique qu'environ 1 500 administrés ne sont pas inscrits au SICTOM, ce qui représente un manque à gagner. Il indique également que le montant des impayés sur la période 2017 à 2019 s'élève à 2 200 000 € soit environ 700 000 € par an.

Madame le Maire remercie Philippe KUTZNER pour son intervention et toutes ces explications.

6. Questions orales des conseillers municipaux

- Joël VIRON s'interroge sur la survie des clubs sportifs en cas d'une seconde année « blanche » et évoque les cotisations des adhérents.
Madame le Maire répond que la Mairie continuera à soutenir les associations mais qu'elle ne pourra pas prendre à sa charge les éventuelles demandes de remboursement d'adhésions, et rappelle que la Mairie n'est pas responsable des décisions de fermeture des équipements sportifs, en cette période de COVID. Elle précise que Karine PERRET est en contact quotidien avec les associations et que les subventions perdureront. Elles seront étudiées par la commission « Sport et associations ».
- Christelle FRANCHIN demande où en est le projet concernant la pose d'un filet sous la Halle et s'inquiète de l'insalubrité causée par les pigeons.
Madame le Maire répond que la Halle étant un patrimoine classé aux monuments historiques, les architectes des bâtiments de France ont préconisé un système d'encrage spécifique sur les poudres pour le maintien du filet. Ces coûts s'élèvent à 54 000 € au lieu de 17 000 € initialement prévus par un devis.
Christelle FRANCHIN demande s'il n'existe pas d'autres solutions.
Madame le Maire indique que les pigeons sont capturés 3 fois par an mais qu'ils finissent par revenir. Elle rappelle qu'il est interdit de tuer les pigeons.
Pierrette ESTANG suggère de faire appel à un fauconnier. Madame le Maire indique que cela a déjà été fait, mais que cette solution ne fonctionne pas car les volatiles sont trop nombreux.
Fabrice TROMBIK évoque un système sonore. Madame le Maire indique que des ultra-sons et des piques ont également été testés mais les résultats sont peu probants car les pigeons s'adaptent et s'y habituent.
Pour faire suite à l'insistance de certains élus, Madame le Maire indique qu'un nouveau devis sera demandé et le sujet sera représenté au prochain Conseil.
- Christelle FRANCHIN demande si la classe « Autisme » est ouverte.
Corinne GERVAIS répond par la négative et indique que 4 dossiers sont en attente : 2 sont bloqués à la MDPH et 2 nécessitent l'accord des parents. Elle précise que les démarches ont pris du retard avec le confinement et une fois le début de l'année effectué, les parents ont dû trouver une solution alternative et qu'il est difficile de faire changer les enfants d'école en cours d'année.
Madame le Maire informe avoir envoyé un courrier au Vice-Président du Conseil Départemental, dont la MDPH est un des services, afin de faire avancer le dossier. Corinne GERVAIS a également contacté les PEP45 et l'ARS.
Pascal OZANNE demande si le personnel de cette classe ne pourrait pas aider les autres services, en effectif réduit. Madame le Maire et Corinne GERVAIS rappellent que ce personnel est employé par l'Education Nationale et non la Mairie, et que ce n'est pas dans leurs attributions.
- Patrick GOMET informe qu'il y a des problèmes d'éclairage public Rue du 8 Mai et aux alentours.
Madame le Maire informe que l'éclairage public est de la compétence de la Communauté de Communes. Elle indique que la société prestataire travaille sur l'ensemble du territoire (donc sur toutes les communes membres).
- Yolande REBOUX indique avoir rencontré plusieurs personnes qui s'inquiètent des problèmes de santé sur la commune et notamment le manque de médecin. Elle demande qui gère ce domaine.
Madame le Maire répond que c'est elle : aussi bien à la Communauté de Communes, qu'au PETR. Elle rappelle qu'il est très difficile de recruter un médecin, malgré tous les moyens mis en œuvre.

Elle informe qu'il n'y a plus de médecin sur Bellegarde / Ladon. Ce territoire sera prioritaire et ensuite les recherches seront pour Lorris. Elle rappelle que 2 médecins travaillent encore à Lorris, et qu'une annonce avait été publiée pour le recrutement d'un médecin communal, sans résultat positif. Elle conclut en affirmant que c'est l'une de ses préoccupations principales.

- Jean-Pierre MARTIN demande où en est le projet de ralentisseur Faubourg de Gien, afin de limiter la vitesse excessive.
Gérald BAKAES lui rappelle que ce dossier a été validé, seulement, lors du précédent Conseil Municipal. Le chiffrage a été réalisé, une subvention a été demandée. Le dossier est en cours.
- Pierrette ESTANG réitère sa demande pour la pose de jardinières à la Fontaine Saint Michel, ainsi qu'une vasque de fleurs à installer à la place de la colonne située Rue Guillaume de Lorris.
- Augustin COLLET fait part de la demande d'un Lorriçois qui voudrait prendre un rendez-vous afin de récupérer son bon solidaire. Madame le Maire répond que cela est tout à fait possible.
- Augustin COLLET fait part de l'inquiétude de riverains concernant les poubelles déposées par des commerçants sur la Place du Martroi. Madame le Maire répond que la Police Municipale a déjà fait des rappels à l'ordre.
- Augustin COLLET fait part de la demande du judo club afin de demander l'autorisation d'utiliser le City Park pour s'entraîner. Madame le Maire répond que l'association peut faire une demande à la Mairie, qui sera étudiée par la Commission « Sport et Associations ». Elle émet des réserves quant à cette demande : le City Park est pour les jeunes Lorriçois, si les clubs sportifs commencent à l'utiliser, il faudra prévoir des créneaux horaires et ce n'est pas l'objectif de cet équipement.
- Augustin COLLET fait part de l'inquiétude de certaines personnes quant à la santé du Docteur LALLEMAND. Madame le Maire indique qu'effectivement ce dernier est positif au COVID-19. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.
- Pascal OZANNE remercie les services techniques pour le nettoyage effectué aux abords de la maison Bouvier. Il indique avoir entendu parler d'un projet de parcours santé. Yolande REBOUX précise que cette idée a été proposée par le Conseil Municipal Jeunes.
Madame le Maire répond que ce projet est toujours à l'ordre du jour mais ne sera pas réalisé cette année. Un devis sera demandé. Elle rappelle néanmoins que ces équipements nécessitent des contrôles et entretiens réguliers.
- Jeanne GERVAIS indique que le « Village d'Enfants » d'Amilly dans lequel elle travaille remercie les commerçants, les écoles, le collège et tous ceux qui ont participé à l'opération « Boîte de Noël pour les plus démunis ». Cette action a permis de rassembler 90 boîtes et de faire le bonheur d'autant d'enfants.
Madame le Maire s'associe à ces remerciements et souhaite que cette opération soit pérennisée.
- Gérald BAKAES relance les élus concernant le Plan Communal de Sauvegarde et notamment le mail de Marie-Laure DEVISME, qui n'a reçu que 5 réponses. Il rappelle que ce questionnaire permet de recenser les élus qui pourraient intervenir en cas d'alerte.

7. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 11 mars 2021 à 18h00 ou 19h30, en fonction d'un éventuel couvre-feu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.



Le Maire

Valérie MARTIN